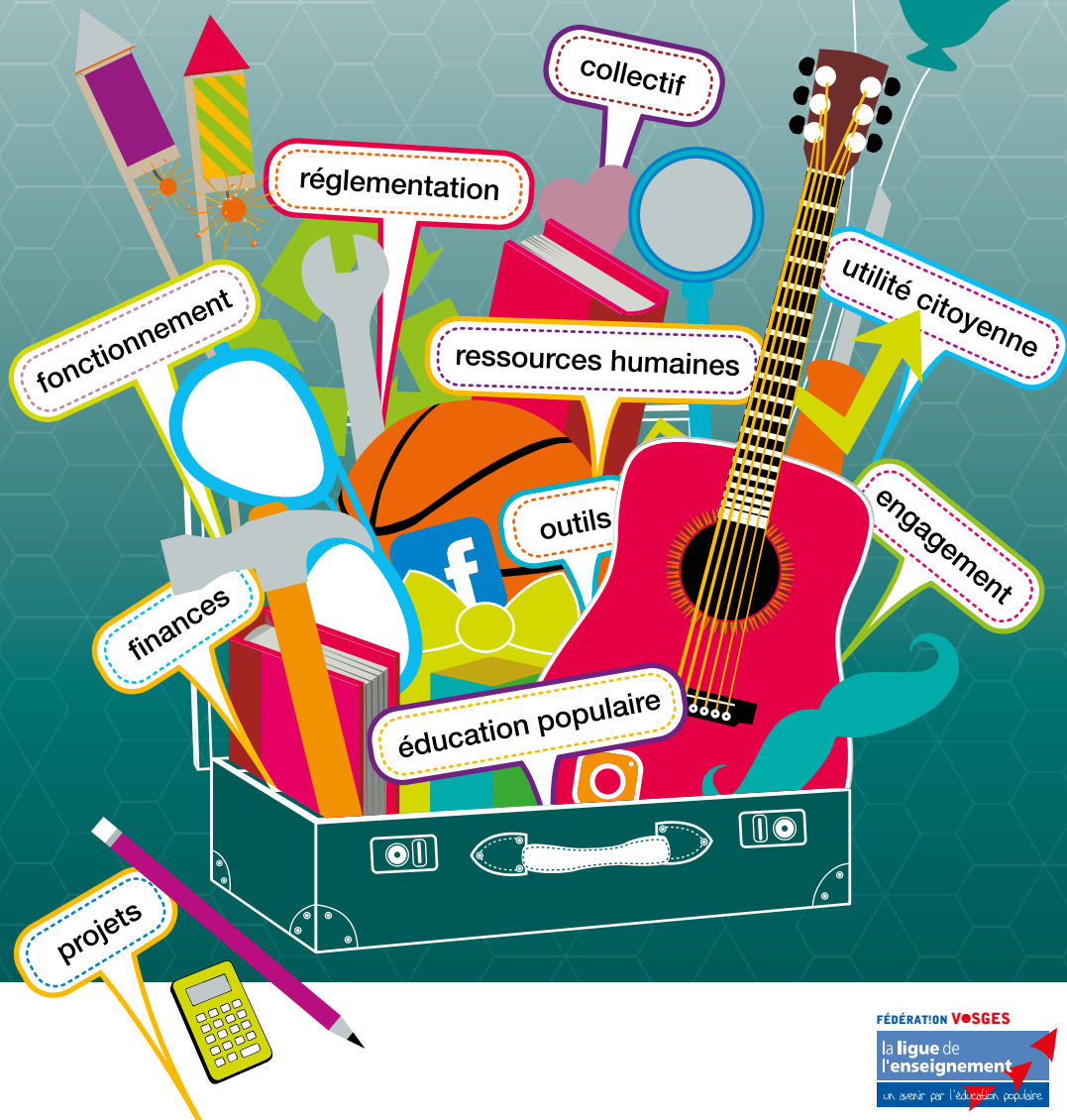




Un parcours à la carte  
ou certifiant avec  
le **Certificat de Gestion  
à la Vie Associative (CFGA)**  
Programme conçu par  
la Ligue de l'Enseignement 88

# FORMATION POUR LES BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS



## Pour qui ?

Ces temps de formation s'adressent aux acteurs associatifs bénévoles ou volontaires de plus de 16 ans. Ils sont accessibles à toute personne ou structure qui souhaite participer au développement du secteur associatif. Les salarié.e.s sont accepté.e.s dans la limite des places disponibles.

## Comment ?

Selon vos besoins et vos attentes vous pouvez vous inscrire à différents modules

ou suivre le parcours complet en vue d'obtenir le Certificat de Formation à la Gestion Associative. Le parcours complet repose sur 10 modules de trois heures et sur 20 jours de formation pratique.

## Coût d'inscription

Les temps de formation sont proposés gratuitement aux bénévoles. Pour les associations non affiliées à la ligue de l'enseignement, l'accompagnement des bénévoles en vue de la certification est fixé à 100€. Pour les salariés, nous vous invitons à vous tourner vers votre OPCA afin de bénéficier de vos droits à la formation : 40€ par module, ensemble des modules : 200€.

## Modalités pratiques

Les différentes sessions de formation se dérouleront le samedi matin, de 9h à 12h, dans nos locaux : Ligue de l'Enseignement des Vosges 15, rue Général de Reffye, 88000 Epinal.

## Inscription et renseignements

Vous pouvez vous inscrire en ligne ou par courriel. Une confirmation de la prise en compte de votre inscription vous sera transmise.

**Delphine Gillet, chargée de mission Vie Associative**

Tel : 03 54 68 09 02 | Mail : [delphine.gillet@fol-88.com](mailto:delphine.gillet@fol-88.com)

Retrouvez nous sur : <http://www.88assoligue.org>  
<http://www.laligue88.org/> ainsi que sur Facebook.

# LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MODULES DE FORMATION

Donner une forme juridique à son idée de départ

---

---

## La vie associative et son fonctionnement

---

03

Objectifs : Appréhender les principes fondamentaux qui régissent la vie associative, ses instances

→ La loi 1901 et la loi ESS → La rédaction des statuts, les instances associatives et les étapes qui ponctuent la création d'une association → Le monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics

février 2018

---

---

## Responsabilité juridique et assurances

---

Objectifs : Connaître la responsabilité civile et pénale des responsables associatifs. S'approprier les obligations en terme d'assurance et les mettre en œuvre. Être capable d'évaluer les risques liés aux activités de l'association.

→ Définition de la responsabilité civile, pénale → L'obligation d'assurance : quoi assurer, pourquoi, comment → Échanges autour de cas et situations concrètes

février 2018

# Faire vivre son projet associatif

---

24

## Organiser, animer les réunions et les temps statutaires

---

**Objectifs :** Être en capacité d'animer des réunions de votre association de manière dynamique et participative. Savoir organiser et animer les temps de vie statutaires (AG – CA)  
→ Les différents types de réunion, le déroulé d'une réunion avant, pendant, après → Rôle, fonction posture de l'animateur  
→ Les outils de la démarche participative → Gestion des conflits

février 2018

## Du projet associatif au projet d'activité

---

**Objectifs :** Savoir élaborer, renouveler son projet associatif en complémentarité de ses statuts

→ De la nécessité du projet associatif comme outil de pilotage, élément de méthodologie de projet  
→ Les différentes étapes de rédaction d'un projet associatif

mars 2018

## Organiser une manifestation

---

**Objectifs :** Appréhender les différentes phases pour l'organisation d'une manifestation et la législation associée

→ Les différentes étapes pour la mise en place d'une manifestation → Les cadres de législation propres à chaque type de manifestation

mars 2018

## Gérer ses forces vives

---

31

mars 2018

### L'engagement associatif

---

**Objectifs :** Identifier les rôles et missions de chacun au sein d'une association, comment les mobiliser et les valoriser

→ Les différentes fonctions et rôles au sein d'une association, place de chacun : adhérent, bénévole, administrateur, salariés, volontaires → appréhender la gestion des conflits → Favoriser leur participation, leur engagement, la fidélisation, le renouvellement des instances dirigeantes → Les droits des bénévoles

14

avril 2018

### La fonction employeur

---

**Objectifs :** Savoir évaluer ses besoins. Connaître les droits et les obligations de la fonction employeur

→ Se représenter l'emploi comme un moyen au service du projet associatif : les enjeux liés à la création d'un emploi dans une association → Définir le projet de création d'un emploi, la fiche de poste, les étapes de recrutement

# Assurer le suivi financier de son association

---

---

## Les sources de financement

---

21

---

---

avril 2018

**Objectifs :** connaître les différentes sources de financement publique et privé. Savoir constituer un dossier de demande de subvention

→ Présentation des différentes sources de financement et des interlocuteurs: subventions, appels à projets, financement participatif, rédaction d'un dossier CERFA

---

---

## Initiation à la comptabilité associative

---

26

---

---

mai 2018

**Objectifs :** Acquérir les principes comptables de base d'une association

→ Les principes de la comptabilité: prudence, sincérité, régularité → Les deux méthodes comptables: partie double (sur engagement) et trésorerie (simple)

→ Les documents financiers annuels d'une comptabilité sur engagement: bilan, compte de résultat → La tenue d'une comptabilité simple → Les documents de pilotage: plan de trésorerie, lecture du bilan, immobilisations

02

---

---

juin 2018

.....

## La formation à la gestion associative

.....

Une réunion d'information collective vous est proposée le samedi 13 janvier 2018 de 9h30 à 10h30 dans les locaux de la ligue de l'enseignement. Pour les postulants au CFGA, nous vous proposons de vous rencontrer individuellement afin de formaliser votre démarche avec remise du livret de formation

Le CFGA est une formation certifiante reconnue par l'Etat (décret 2008-2013 du 1er octobre 2008). La Ligue de l'Enseignement des Vosges est habilitée depuis le 10 décembre 2017. Ce parcours de formation associe, au suivi d'un parcours théorique de 30 heures, une partie pratique de 20 jours minimum. Vous pouvez suivre celle-ci dans votre structure, dès le moment où il s'agit d'une association déclarée. Elle est conduite avec le tutorat d'un des dirigeants ou d'un bénévole régulier. On conseille aux participants de commencer cette immersion conjointement aux sessions théoriques.

Le suivi de votre parcours théoriques et de votre stage pratique feront l'objet d'une appréciation à l'issue de laquelle vous sera délivrée l'attestation du Certificat de Formation à la Gestion Associative. Le CFGA peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi.

### Contact à la Ligue de l'Enseignement des Vosges

15, rue Général de Reffye  
88 000 Epinal  
Tél : 03 29 69 64 64  
Fax : 03 29 64 01 13

.....

**Delphine Gillet**  
**Chargée de mission**  
**Vie Associative**  
Tél : 03 54 68 09 02  
delphine.gillet@fol-88.com

.....

**www.associations.gouv.fr**  
**www.88.assoligue.org | www.laligue88.org**